



PRODUITS PRÉCIEUX

Conseiller de vente

École internationale des
ARTISANS DE PARIS

Spécialisé dans les produits précieux, le conseiller de vente entre dans l'univers des produits façonnés avec passion, respectueux de l'authenticité du savoir-faire. **Il suscite l'émotion et fait vivre une expérience unique à ses clients.** Il sélectionne les produits pour en garantir la qualité : il conseille, fidélise sa clientèle et veille à la diversité de son offre.

Le titre professionnel Vendeur Conseil en Magasin Option PRODUITS PRÉCIEUX est composé de compétences, selon la fiche détaillée dans le lien suivant : [RNCP 13620 - niveau 4](#)

Un savoir-faire et un savoir-être sur mesure :

- Développer sa connaissance des produits et contribuer à l'animation de l'espace de vente ;
- Vendre et conseiller le client ;
- Accéder à un niveau de culture générale permettant de connaître l'environnement de l'artisanat et les produits de l'univers des biens précieux.

Une formation, en 1 an, accessible
par la voie de l'apprentissage.



**Une forte dimension
numérique**

Quelles conditions d'admission ?

Agé(e) de 16 à 29 ans inclus, cette formation vous est accessible par la voie de l'apprentissage.



Nous mettons tout en œuvre pour rendre accessibles nos formations.
Afin d'établir les modalités d'adaptation nécessaires, merci de nous contacter en amont.

Les méthodes et moyens pédagogiques

- Pédagogie de l'alternance s'appuyant sur les acquis de l'entreprise ;
- Interventions de Meilleurs Ouvriers de France, d'experts et de grands noms du métier ;
- Immersion dans les lieux de création et de production ;
- Initiation aux métiers par des formations courtes sur nos plateaux techniques, avec nos professeurs/formateurs.

Les modalités d'évaluation

- Examens finaux : épreuves écrites et orales ;
- Soutenance d'un dossier professionnel à l'oral ;
- Etude de cas ;
- Evaluation des pratiques en entreprise.

L'ensemble des blocs doit être validé pour l'obtention du diplôme.

Les informations complémentaires

DURÉE ET HORAIRES

- **420h** de formation pendant 1 an (hors vacances scolaires)
- Rythme d'alternance

LE STATUT DE L'APPRENTI

Contrat d'apprentissage :

- Financement de la formation par les Opérateurs de Compétences ;
- **Pour l'entreprise**, une aide au recrutement d'un apprenti ;
- **Pour l'apprenti**, une formation rémunérée, une aide au permis de conduire, la validation d'un diplôme.

ÉCOLE INTERNATIONALE DES ARTISANS DE PARIS

un établissement de la CMA Île-de-France



Contact
Manuëla ROMAN
CMA IDF Paris
72 rue de Reuilly - 75012 Paris
06 33 29 88 24
manuela.roman@cma-idf.fr

version 07/2021

www.cma-paris.fr

